

CANTINE SCOLAIRE

# NOUVEAU



DES MODALITÉS PLUS SOUPLES DES TARIFS ADAPTÉS

Les inscriptions des temps périscolaires (cantine, alp) évoluent à compter du 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2021.

Depuis 2012, les tarifs de la cantine n'ont pas évolué et la fréquentation journalière de la cantine connaît une progression qui nécessite une surveillance accrue, soit un taux d'encadrement augmenté à la pause méridienne.

Il est donc nécessaire de réviser la grille tarifaire ; seuls les tarifs cantine changent, les tarifs ALP ne sont pas augmentés.

**5 JOURS  
DE PLUS POUR  
S'INSCRIRE**

## GRILLE TARIFAIRE



QUOTIENT FAMILIAL	ANCIEN TARIF CANTINE	NOUVEAU TARIF CANTINE	TARIF ALP INCHANGÉS
Q1 (-399€)	2,80 €	2,90 €	0,30 €
Q2 (400€ - 800€)	3,00 €	3,30 €	0,40 €
Q3 (801€ - 1199€)	3,30 €	3,80 €	0,50 €
Q4 (1200€ et plus)		4,00 €	0,60 €

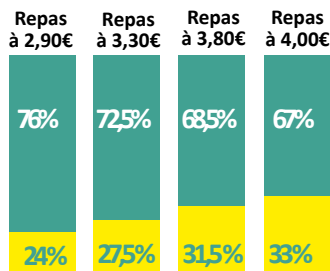
## COÛT MOYEN DU REPAS SCOLAIRE

**12,05 €\***

Données actualisées 2020

(\*Personnels, eau, électricité, prestataire...)

-  Prise en charge par les familles
-  Prise en charge par la commune



Prise en charge du coût du repas



VILLE DE  
Lunel-Viel

Contact :  
Service périscolaire  
04 67 83 46 85  
scolarite@ville-lunelviel.fr

QU'EST-CE QUI CHANGE ?

L'INSCRIPTION PEUT SE FAIRE JUSQU'AU 25 DE CHAQUE MOIS

## > 5 JOURS DE PLUS POUR S'INSCRIRE

Prise en compte des inscriptions jusqu'au 25 du mois (et non plus jusqu'au 20)

## > MODIFICATION POSSIBLE JUSQU'AU J-7

par simple mail au service de scolarité ou en complétant le formulaire. Le portail famille sera inactif pour une inscription sur cette période

## > INSCRIPTION POSSIBLE JUSQU'AU JOUR J

en cas de force majeure, avec justificatif professionnel ou médical

## > INSCRIPTION EN RETARD SANS JUSTIFICATIF :

J -1 => 5€  
Jour J => 7,50€

### Liste des justificatifs :

- Attestation employeur
- Attestation médecin
- Certificat médical
- Ordre de mission intérim

Les demandes d'inscriptions se font exclusivement par ces modes écrits :

directement sur le portail <http://www.datacomsys.fr/tiksoft>  
ou par le formulaire complété et déposé en mairie  
ou par mail à [scolarite@ville-lunelviel.fr](mailto:scolarite@ville-lunelviel.fr)

## MODALITÉS D'INSCRIPTION

J - 7	DE J-7 À J-1	J
INSCRIPTION 7 JOURS AVANT LE JOUR DE RESTAURATION	INSCRIPTION EN DEÇA DE 7 JOURS	INSCRIPTION LE JOUR J
AVEC JUSTIFICATIF : APPLICATION DU TARIF EN VIGUEUR LIÉ AU QUOTIENT FAMILIAL		
<b>MODIFICATION POSSIBLE</b>  > Envoyer un mail au service Scolarité  > Compléter le formulaire disponible en mairie ou téléchargeable sur le site de la ville  > Utiliser le portail famille	<b>SANS JUSTIFICATIF APPLICATION DU DU TARIF UNIQUE 5€</b>  > Envoyer un mail au service Scolarité  > Compléter le formulaire disponible en mairie ou téléchargeable sur le site de la ville  > Le portail famille sera inactif sur cette période	<b>SANS JUSTIFICATIF APPLICATION DU TARIF UNIQUE DE 7,50€</b>  > Envoyer un mail au service Scolarité  > Compléter le formulaire disponible en mairie ou téléchargeable sur le site de la ville  > Le portail famille sera inactif sur cette période

## CONDITIONS D'ANNULATION

**J-2** > 48 H OUVRÉES AVANT MIDI  
> SANS JUSTIFICATIF report du repas.

## > EN DEÇA DE 48 H

> SANS JUSTIFICATIF MÉDICAL OU PROFESSIONNEL OU CAS DE FORCE MAJEURE, le repas sera comptabilisé et non reporté.